

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_35

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS
- HÔTEL-RESTAURANT "LE MIDI" À MONTAIGU-DE-QUERCY
(CONTRAT DE PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE - ANNÉE
2013-PHASE1)
- HÔTEL-RESTAURANT "CHEZ TERRASSIER" À VAÏSSAC
(CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY - ANNÉE 2012-PHASE 2)**

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement, dans lequel les articles 31 à 36 du chapitre III, traitent plus particulièrement de l'aide à l'hôtellerie.

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 % dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers suivants :

1 - Monsieur ALBUGUES pour la rénovation complète, suite à un incendie, de l'Hôtel-Restaurant "le Midi" à Montaigu-de-Quercy (TOU00814)

Les raisons

Il s'agit de la rénovation complète d'un Hôtel-Restaurant situé au centre de Montaigu-de-Quercy. Cette modernisation est consécutive à un incendie.

Le propriétaire, Monsieur COURRET, a refait les travaux de reconstruction de l'établissement. Il a trouvé un exploitant, Monsieur ALBUGUES, pour la gestion de cet Hôtel-Restaurant, classé 2 étoiles, comprenant 7 chambres et un restaurant d'environ 40 couverts.

Monsieur ALBUGUES prend à sa charge tous les aménagements intérieurs nécessaires à son exploitation : le chauffage réversible, le revêtement des murs et peinture, l'aménagement de la cuisine et du bar, l'appareillage électrique, le mobilier restaurant-bar-terrace, et l'équipement des chambres.

Ce dossier est inscrit au titre de la politique de l'hôtellerie durable.

Le coût

Le coût des travaux s'élève à **250 000 € HT**.

La bonification

Monsieur ALBUGUES – EURL "Au Palais Gourmand" a contracté plusieurs emprunts bancaires pour réaliser ce projet :

- un prêt de 37 365 € contracté auprès du CIC EST PRETS BRASSEURS au taux de 4,2 % sur une durée de 5 ans,
- un prêt de 50 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Aquitaine au taux de 3,5 % sur une durée de 7 ans,
- un prêt de 20 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Aquitaine au taux de 3,4 % sur une durée de 6 mois.

Compte-tenu des caractéristiques de ces emprunts, à savoir le montant des prêts, les taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Général pourrait être de 2 % sur 3 ans et 6 mois, soit un total de **4 249 €** répartis comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (4 mois)	653 €
2ème année	1 541 €
3ème année	1 229 €
4ème année	735 €
5ème année (2 mois)	91 €
Total.....	4 249 €

Le plan de financement

- Autofinancement	119 839 €
- Emprunts	107 365 €
- Conseil Régional	18 547 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	4 249 €

Total	250 000 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **4 249 €** sous forme de bonification d'intérêts qui est sollicitée pour cette opération de réhabilitation inscrite au Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne (année 2013-phase 1).

2 - Madame COUSSERAN pour la modernisation de l'Hôtel-Restaurant "Chez Terrassier" à Vaissac (TOU00813)

Les raisons

Madame COUSSERAN, propriétaire de l'Hôtel-Restaurant "Chez Terrassier" à Vaissac, souhaite entreprendre des travaux de modernisation de son établissement.

Il s'agit de réaliser une requalification liée au confort des clients à savoir, l'isolation du bâtiment et le chauffage . Les travaux de modernisation concernent aussi 4 chambres et la salle de restauration.

Ce dossier est présenté au titre de la politique de l'hôtellerie durable dont un des objectifs concourt aux économies d'énergie.

Le coût

Le coût des travaux s'élève à **261 295 €** (tranches 1 et 2).

La bonification

Madame COUSSERAN a contracté un emprunt bancaire pour réaliser ce projet :

- un prêt de 200 000 € contracté auprès de la Banque Populaire au taux de 3,70 % sur une durée de 7 ans.

Compte tenu des caractéristiques de cet emprunt, à savoir le montant du prêt, le taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Général pourrait être de 2 % sur 3 ans et 6 mois, soit un total de **10 877 €** répartis comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (5 mois)	1 631 €
2ème année	3 554 €
3ème année	3 029 €
4ème année	2 481 €
5ème année (1 mois)	182 €
Total.....	10 877 €

Le plan de financement

- Emprunt	200 000 €
- Europe (Leader)	20 167 €
- Conseil Régional	30 251 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	10 877 €

Total	261 295 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **10 877 € sous forme de bonification d'intérêts** qui est sollicitée pour cette opération de modernisation inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 2012 – phase 2). L'emprunt de 200 000 € correspond à la globalité du programme (tranches 1 et 2). La tranche 2 n'étant pas prise en compte dans le cadre de cette politique car les dépenses ne sont pas éligibles.

Cette opération de modernisation nécessaire apportera un confort supplémentaire à la clientèle de cet établissement qui fonctionne sur Vaissac, depuis de nombreuses années.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à l'article **6746**, sous-fonction **94** du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les bonifications d'intérêts suivantes :

- 4 249 € à Monsieur Albugues, EURL « Au Palais Gourmand », pour la rénovation complète, suite à un incendie, de l'hôtel-restaurant « le midi » à Montaigu-de-Quercy, répartis comme suit (opération inscrite au Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne – année 2013-phase 1) :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (4 mois)	653 €
2ème année	1 541 €
3ème année	1 229 €
4ème année	735 €
5ème année (2 mois)	91 €
Total.....	4 249 €

- 10 877 € à Madame COUSSERAN, propriétaire de l'hôtel-restaurant « Chez Terrassier » à Vaïssac, pour la modernisation de l'établissement, répartis comme suit (opération inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy – année 2012-phase 2) :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (5 mois)	1 631 €
2ème année	3 554 €
3ème année	3 029 €
4ème année	2 481 €
5ème année (1 mois)	182 €
Total.....	10 877 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président